

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2025

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : L. Pouch
Absents excusés : F. Sicard, F. Burgevin, T. Laroze, E. Griffon, R. Deyzac
Pouvoirs de F. Burgevin à M. Monteil et de E. Griffon à J-F. Chevreuil

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2025.

Jury d'assises 2026

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mai 2025, P. Dutoit, rapporteur, invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2026. Sont désignés par le sort : Dufourt Audrey, Freysseline Léna, Queyroi Valérie, Marliac Patricia, Mons Laurent et Contant Emilie.

Election d'un élu référent « Prévention des violences conjugales et intrafamiliales »

Vu le courrier de Mme la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations du 3 mars 2025 ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne P. Dutoit et A. Chantalat-Doulcet, en qualité de référentes des partenaires locaux institutionnels et associatifs dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Circulaire préfectorale relative à la recomposition des conseils communautaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la circulaire préfectorale du 2 avril 2025 relative à la recomposition des conseils communautaires l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

ADS : tarification des dossiers modificatifs

Le Maire rappelle que, par délibérations du 18 décembre 2014 et du 29 juin 2015, il a été constitué entre la ville de Brive et l'Agglo des services communs dont celui de l'ADS. Les conventions entre l'Agglo et les communes membres ont été renouvelées au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans. Il est proposé de modifier le champ d'application de la convention, en l'élargissant aux dossiers modificatifs (DM). Ces demandes, introduites dans le code de l'urbanisme en janvier 2025, peuvent concerner des déclarations préalables (DP), des permis de construire (PC), des permis d'aménager (PA) ou des permis de démolir (PD). Ces dossiers seront facturés la moitié du coût du dossier initial. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification de l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre l'Agglo et ses communes membres comme suit : ajout des dossiers DM au tableau, avec un coût de 50% du dossier initial ; autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative n° 1 au Budget « Commune »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires présentés.

Subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers : voyage à Paris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Donzenac pour un voyage à Paris au cours duquel ils vont visiter une nouvelle caserne ultra-moderne.

Conclusion d'un bail entre la commune et Mme Catherine Abgrall

Lecture faite du bail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la conclusion d'un bail entre la commune de Donzenac et M. Catherine Abgrall pour la location d'un bureau du centre social situé 46 rue du Tour de Ville ; Fixe la durée de location à 3 mois, à compter du 1^{er} juillet 2025 ; Fixe le loyer mensuel à 20 € payable à terme échu et révisable selon les termes prévus dans le bail susvisé ; Charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération ; Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers en vue de l'exécution de la présente délibération.

Bibliothèque - Dons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 0003-12/2024 fixant les tarifs d'adhésion à la bibliothèque ; Dit qu'à compter de ce jour l'adhésion à la bibliothèque C. Peyraud sera gratuite ; Accepte les dons des adhérents de la bibliothèque ; Dit que ces dons seront encaissés dans la régie bibliothèque.

Recrutement d'agents saisonniers pour le camping « La Rivière »

Sur le rapport d'A. Conjat ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'agents saisonniers affectés au camping « La Rivière », comme suit : 1 agent à temps complet du 1^{er} au 31/07/2025 et 2 agents à temps complet du 1^{er} au 31/08/2024.

Recrutement d'agents saisonniers pour l'ALSH

Sur le rapport d'A. Conjat ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agents saisonniers à l'ALSH pour les vacances d'Eté comme suit : 2 agents à TC du 07 au 11/07/2025 ; 1 agent à TC du 07 au 21/07/2025 ; 1 agent à TC du 07/07 au 01/08/2025 ; 1 agent à TC du 08 au 12/07/2025 ; 1 agent à TC du 15 au 18/07/2025 ; 1 agent à TC du 21/07 au 25/07/2025 ; 1 agent à TC du 21/07 au 08/08/2025 ; 2 agents à TC du 28/07 au 08/08/2025 ; 1 agent à TC du 04 au 14/08/2025 ; 2 agents à TC du 11 au 22/08/2025.

Approbation du compte-rendu d'activité de concession GRDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du CRAC GRDF 2024.

Renouvellement de la convention du PAH et création d'un syndicat intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du renouvellement de la convention du Pays d'Art et d'Histoire avec le Ministère de la Culture pour la période 2026/2036, ainsi que de la volonté de créer un syndicat intercommunal Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vente de la bouille d'émulsion au plus offrant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au plus offrant de la bouille à émulsion, en l'état ; Dit qu'une annonce sera passée dans une revue spécialisée ; Dit que les personnes intéressées auront 1 mois pour déposer leurs offres sous plis cachetés à compter de la parution de l'avis dans la revue spécialisée (renseignements au 05.55.85.72.33 et possibilité de visite) ; Charge le Maire d'entreprendre toutes les diligences nécessaires pour mener à bien cette opération.

Questions diverses

Convention de délégation de compétence avec la CABB pour la gestion des eaux pluviales urbaines - CLECT

Le Maire présente au Conseil le projet de convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines avec l'Agglo de Brive. Il précise que cette délégation a des conséquences sur la dotation de compensation et qu'une répartition a été adoptée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 13 juin 2025. Le Conseil Communautaire va se prononcer sur ces deux sujets lors de sa prochaine séance et le Conseil Municipal sera invité à délibérer en suivant.

Courrier de M. le Ministre des Armées sur la Journée de Défense et de Citoyenneté

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Ministre des Armées sur la Journée de Défense et de Citoyenneté.

Acquisition d'un élévateur pour la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil de l'acquisition d'un élévateur dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes. Cette opération vient clôturer la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments communaux.

Maintien de la semaine de 4 jours à l'école

Le Maire donne lecture du courrier de M. le DASEN de la Corrèze informant la commune du maintien de la semaine de 4 jours à l'école de Donzenac.

Résultats des consultations pour la voirie 2025 et la restauration scolaire 2025/2027

Le Maire rend compte des consultations qui ont été menées sur délégation du Conseil Municipal. Le lot 1 du marché de voirie a été attribué à l'entreprise Eiffage. Le lot 2 du marché de voirie a été attribué à l'entreprise Freyssinet-Laligand. Le marché de restauration scolaire 2025/2027 a été attribué à la société API Restauration.

Recensement 2026

Le Maire informe le Conseil que le recensement général de la population se déroulera en 2026 et qu'il sera confié à La Poste.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (A. Conjat pour le Conseil d'Ecole, Annabelle Chantalat-Doulcet pour le Pays d'Art et d'Histoire, les adjoints et conseillers ayant participé au voyage en Allemagne).

Modernisation du parcours du patrimoine dans le bourg

Le Maire présente l'opération de digitalisation du parcours du patrimoine dans le bourg médiéval désormais 100 % connecté et audio-commenté grâce à l'apposition de QR-Codes. Accessible 24h/24 depuis un smartphone, ce dispositif valorise le patrimoine local de façon moderne, interactive et inclusive, sans personnel dédié, et renforce la cohérence de l'offre numérique communale (borne tactile, intra-muros, panneaux lumineux, réseaux sociaux...).

Politique de proximité

Le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Donzenac, le 20 juin 2025

Le Secrétaire de séance
L. Pouch

Le Maire,

Les conseillers municipaux